



Faussees déclarations pour maintenir la pension alimentaire

Par **finistere**, le **11/12/2017** à **12:54**

mon epouse a fait de fausse declarations sur la situation de mes enfants afin de prolonger de 2 ans les droits à contribution financiere. elle a depose plainte contre moi puisque j avais arrete de regler ayant trop verse de pension alimentaire le proc a classe l affaire mais j ai tjrs trop payé et elle continu a m envoyer les huissiers suis je fondé a déposer plainte pour que cela cess mais que risque t elle car elle a menti aux proc et aux gendarmes de facon officiel

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" et "merci" sont obligatoires sur ce forum !

Merci.